

Gouvernance du développement régional : comment les régions peuvent-elles valoriser leur potentiel ?

Comme l'attestent la nouvelle politique régionale de la Confédération et la constitution de parcs naturels régionaux, le développement des régions est en Suisse un pilier central de la politique. Mais comment fonctionnent vraiment les processus de développement régional ? Comment pourraient-ils être mieux soutenus ? La présente publication analyse des modèles actuels et propose une série de recommandations pratiques.

Souvent conçue comme un instrument destiné à favoriser la collaboration intercommunale, à améliorer les processus de développement régional et à renforcer la compétitivité d'une région (OCDE, 2006; Meadowcroft, 2007), la gouvernance régionale est également reconnue comme un outil permettant d'analyser le fonctionnement des processus de développement régional (Pütz et al., 2017). La notion de **gouvernance régionale** est utilisée ici comme un concept **décrivant la manière dont les acteurs publics et privés – qui représentent les différents intérêts de la politique, de l'administration, de l'économie et de la société civile – coordonnent les processus de développement régional** (Willi et al., 2018).

Cette publication est basée sur une thèse de doctorat de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL sur la gouvernance du développement régional qui a étudié comment les acteurs du développement régional élaborent et mettent en place des stratégies de développement en Suisse. Au centre se situent les acteurs du développement comme les parcs naturels régionaux qui mettent en œuvre la politique des parcs de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, 2014) ainsi que les groupements intercommunaux attachés qui sont cadrés par la nouvelle politique régionale du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, 2017).

Le rôle crucial des organismes de développement régional

En Suisse, de nombreux organismes de développement régional ont été constitués ou restructurés au cours des dix dernières années de manière à pouvoir assumer, en qualité d'acteurs régionaux centraux, des tâches de développement régional. Cette évolution résulte en premier lieu des nouvelles approches de la Confédération en matière de politique régionale. L'élaboration ou l'adaptation de lois fédérales et de programmes d'encouragement, telles que par exemple la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (2007) ou de la loi fédérale sur la politique régionale (2006) ont conduit à un renforcement du niveau régional, tel qu'on peut l'observer également dans d'autres pays européens (OCDE, 2016). Dans le même temps, les communes et les cantons ont acquis une conscience plus aigüe du potentiel d'une collaboration régionale (cf. Inderbitzin et Hauser, 2016). Chargés de coordonner les processus de développement régional, les organismes de développement régional sont au cœur de la gouvernance régionale.

Ces organismes se présentent en Suisse sous différentes formes juridiques : corporation de droit public (p. ex. les régions du canton des Grisons ou les conférences régionales du

canton de Berne), société anonyme (p. ex. Region Oberwallis AG) ou association. Cette dernière forme étant la plus fréquente, c'est à celle-ci que nous nous limiterons ici.

En qualité d'associations, les organismes de développement régional ne disposent d'aucun pouvoir politique légitime et dépendent, à côté des exigences des différents programmes d'encouragement, largement de leurs membres. On peut distinguer entre les organismes de développement régional ayant une affiliation « mixte », dont les membres sont aussi bien publics que privés (p. ex. groupements d'intérêts, entreprises locales, particuliers issus de la population locale et invités) et ceux qui ont une affiliation « exclusive », dont les membres sont exclusivement des entités publiques (en général des communes). Ces derniers associent également à leurs activités des acteurs privés, en les nommant au sein de leur comité ou en les invitant à coopérer dans des groupes de travail. Toutefois, avec ou sans affiliation formelle, le rôle des acteurs privés se limite en général à fournir des idées ou à émettre des suggestions puisque les communes disposent de la majorité aussi bien au sein du comité que de l'assemblée générale et exercent ainsi une influence déterminante sur les processus décisionnels régionaux.

Les stratégies de développement réunissent différents acteurs

Les stratégies de développement régional contribuent à donner une impulsion ciblée aux processus de développement et à les coordonner. Font partie de ces stratégies les plans quadriennaux des parcs naturels régionaux ainsi que les chartes et les stratégies des associations régionales intercommunales qui fondent leur action sur la nouvelle politique régionale.

Les programmes d'encouragement, les conditions cadres légales ainsi que d'autres exigences de la Confédération, des cantons et des communes forment le socle sur lequel repose l'élaboration des stratégies de développement régional. S'y ajoutent des contributions d'acteurs régionaux que les secrétariats des associations génèrent par des rencontres d'information, des workshops ou des entretiens avec des experts. Ce sont les secrétariats qui élaborent, souvent en étroite collaboration avec le comité, les stratégies de développement régional qu'ils soumettent ensuite aux membres de l'association. Chronophage et exigeante, la phase d'élaboration de la stratégie contribue toutefois à consolider parmi les acteurs régionaux une vision commune des objectifs de développement d'une région.

L'aménagement des stratégies de développement régional dépend notamment des directives associées à chaque programme d'encouragement. Les parcs naturels régionaux sont tenus de structurer leurs plans quadriennaux conformément aux critères imposés par la Confédération. En revanche, les associations intercommunales qui mettent en œuvre la nouvelle politique régionale sont le plus souvent libres de définir elles-mêmes le niveau de précision de leurs stratégies de développement régional. Les stratégies détaillées de développement régional contiennent en général une description d'ensemble du projet, complétée d'une présentation différenciée des objectifs, des organisations respon-

sables et des plans budgétaires. L'élaboration de stratégies détaillées de développement régional mobilise beaucoup de temps et de ressources car les différents acteurs qui y participent prennent part aux décisions et doivent donc trouver un consensus sur les objectifs, les mesures, les projets et les budgets. Une fois qu'elles ont été adoptées, ces stratégies détaillées sont relativement contraignantes et, grâce à une répartition claire des tâches, offrent aux acteurs du développement régional des marges de manœuvre formelles.

A l'inverse, de nombreux organismes de développement régional, plus particulièrement les associations intercommunales qui mettent en œuvre la nouvelle politique régionale, ne disposent que de stratégies de développement régional formulées en termes généraux (cf. Inderbitzin et Hauser, 2016) qui esquissent des objectifs généraux et des visions non contraignantes. Souvent, ces stratégies ne contiennent pas de cadre temporel précis et n'explicitent que de manière sommaire, voire pas du tout, les mesures à engager pour les projets. Comme les approches de développement sont formulées de manière très générale, par exemple « encouragement de la compétitivité régionale », ces stratégies de développement régional sont souvent rapidement acceptées, précisément parce que leurs contenus ne sont pas contraignants et parce que de nombreux aspects, potentiellement conflictuels, tels le financement du projet ou la définition des organismes responsables, restent à clarifier. D'un autre côté, c'est précisément la définition sommaire des objectifs et l'absence de mesures concrètes qui rend difficile la mise en œuvre de ces stratégies de développement régional.



Les marques internationales dominent dans la publicité. Que faut-il pour promouvoir les produits régionaux ? (Foto: Gero Nischik)

Les stratégies de développement régional doivent être soutenues

La mise en œuvre des stratégies de développement régional ainsi que l'évolution des processus de développement régional dépendent largement du soutien des acteurs régionaux. En nous fondant sur le concept d'entrepreneurs politiques (p. ex. Kingdon, 2011), nous établissons une distinction entre soutien direct et soutien indirect, et identifions pour chacun trois formes concrètes de soutien possible à des processus de développement régional (voir l'encadré à la page suivante).

Il n'est évidemment pas toujours possible de distinguer précisément dans la pratique les formes de soutien direct et in-

Les acteurs régionaux peuvent apporter un soutien **direct** aux processus de développement régional par :

- l'apport d'idées, de créativité et de capacité d'innover
- la capacité de saisir des opportunités
- l'investissement de leurs ressources (temps, énergie, savoir et moyens financiers)

Les acteurs régionaux peuvent apporter un soutien **indirect** aux processus de développement régional par :

- l'activation de réseaux
- la coordination entre les différents niveaux politiques, secteurs économiques et domaines sociaux
- la capacité de mener sur la durée des négociations complexes, par exemple avec de possibles partenaires de projet

direct, car fréquemment, les acteurs régionaux soutiennent les processus de développement régional en combinant les différentes formes ci-dessus. Bien que l'on puisse associer le soutien indirect plutôt à la phase de la recherche d'idées et de développement de projets, et le soutien direct à la phase de réalisation, ces deux formes jouent un rôle crucial durant tout le processus de développement. Compte tenu des formes de soutien direct et indirect exposées ci-dessus et de 33 interviews avec des expertes et experts dans six organismes de développement régional en Suisse, nous décrivons ci-après les problèmes pouvant surgir dans la mise en œuvre de stratégies de développement régional et en déduisons des recommandations pratiques pour une meilleure coordination des processus de développement régional.

Premièrement, les exigences parfois complexes des programmes d'encouragement sont un frein à la capacité d'innover et à la créativité de promoteurs potentiels de projet, et les empêchent de concrétiser leurs idées de projet. Il peut donc arriver que des moyens financiers pourtant disponibles pour le lancement de projets de développement régional ne soient pas épuisés car la complexité des exigences à remplir pour soumettre des projets est parfois telle qu'elle dissuade les partenaires et promoteurs potentiels de projets :

« Quand on trouve quelqu'un qui a une idée, se pose le problème de savoir comment la réaliser. C'est alors que les choses se compliquent, vu les conditions cadres et les multiples exigences à respecter pour le dépôt des dossiers. Très vite, les gens nous disent qu'ils n'ont pas envie de rédiger je ne sais quel long rapport. »

président de commune et membre d'un comité

Il est donc essentiel que les secrétariats des organismes de développement régional disposent des capacités et compétences nécessaires pour accompagner et conseiller dès le début les partenaires potentiels d'un projet. Les critères de promotion devraient laisser assez de marge pour permettre de déposer des projets sans tracasserie bureaucratique superflue. Il est

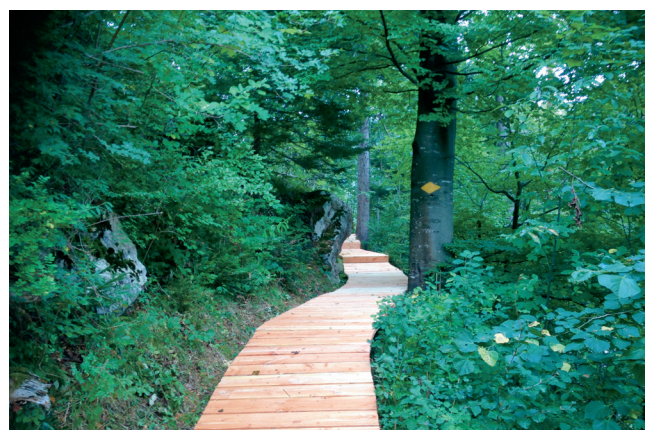
utile également que les secrétariats assument des tâches administratives pendant la phase de développement de projet et veillent par exemple à ce que les acteurs importants se réunissent. Pour cela aussi, il faut allouer suffisamment de ressources.

Deuxièmement, les stratégies de développement régional formulent parfois des idées de projets qui ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des entreprises locales (cf. Crevoisier et al., 2011). Dès lors, pendant la phase de mise en œuvre, les secrétariats peinent parfois à trouver un soutien adéquat de l'économie privée pour leurs idées de projets, car celles-ci ne sont pas perçues par les entreprises de la région comme une opportunité à saisir. Les secrétariats doivent par conséquent assumer une charge de travail disproportionnée pour lancer un projet et il n'est pas rare, pour empêcher que les projets ne s'enlisent complètement, qu'ils en assurent eux-mêmes toute la prise en charge, ce qui grève encore davantage leurs capacités restreintes :

« L'expérience montre que cela [développer un projet] représente un travail énorme. Et si nous [le secrétariat] ne suivons pas le dossier, les choses n'avancent pas. [...] Certes, avec le temps, on parvient à faire bouger un peu les choses, mais cela exige des ressources et quelqu'un qui gère le tout. »

directeur d'un bureau administratif

Dans la phase d'élaboration de stratégies de développement régional, il est donc important que les secrétariats coopèrent étroitement avec des acteurs qui non seulement fournissent des idées, mais sont également disposés à assumer ensuite la responsabilité d'un projet. Pour cela, il convient de viser dès cette phase un engagement contraignant de la part de possibles promoteurs de projets.



Chemin en bois dans le parc naturel de Thal conçu par des entreprises du bois qui, avec la région de Thal, plusieurs communes et bourgeoisies, ainsi que l'association locale des propriétaires forestiers et l'entreprise Forst Thal assument aujourd'hui la responsabilité du projet (Photo : Parc naturel de Thal)

Troisièmement, lors de l'élaboration de stratégies de développement régional, la réflexion sur la mise en œuvre de la stratégie est souvent insuffisante. Alors que beaucoup de temps, d'énergie, de savoirs et de ressources financières sont investis dans la phase d'élaboration (p. ex. organisation d'ateliers de plusieurs jours, production de produits imprimés de grande

qualité), les acteurs régionaux ne sont souvent plus disposés à engager autant de ressources durant la phase de mise en œuvre. En outre, les secrétariats manquent fréquemment des compétences décisionnelles formelles pour réaliser de manière autonome les stratégies de développement régional et n'ont donc qu'une marge de manœuvre restreinte pour répondre aux attentes des communes, des entreprises et de la population :

« Dans la région, on attend très clairement de nous que nous fassions de la promotion économique. En réalité nous n'avons même pas reçu de mandat des communes. [...] Pour cela, les communes devraient nous allouer des fonds et nous donner un vrai mandat. »

directrice

Il est ainsi essentiel que les secrétariats travaillent étroitement avec les acteurs dès la phase d'élaboration des stratégies de développement, ces acteurs ne livrant pas seulement des idées, mais étant disposés à s'investir voire à prendre ensuite la responsabilité de projets. En outre, les secrétariats des organismes de développement régional ont besoin non seulement de ressources humaines et financières suffisantes, mais également d'un mandat légitime et de compétences décisionnelles formelles afin de pouvoir réaliser de manière autonome les stratégies de développement régional.

Quatrièmement, les acteurs régionaux membres d'un comité, d'un groupe de travail ou d'un comité consultatif perdent rapidement leur motivation à s'engager si le mandat de ces instances n'est pas clair. Ils se sentent alors de moins en moins concernés et, si le flou persiste, finissent par devenir un facteur de blocage :

« Chaque fois que notre groupe de travail se réunit, un quart [des membres] n'est pas là. Et ceux qui viennent étaient absents la fois précédente et remettent tout en question. [...] Il nous faudrait un mandat du comité, mais le comité est pris par ses propres problèmes. »

membre d'un groupe de travail

Il est donc essentiel de clarifier rapidement les attentes envers les membres des différentes instances de l'association en établissant précisément qui est responsable de quelles tâches et qui dispose de quelles compétences. On ne saurait sous-évaluer l'importance d'un mandat clairement formulé.

Cinquièmement. La phase de réalisation de la stratégie de développement régional est difficile lorsqu'elle n'a pas suffisamment été coordonnée avec les stratégies (de développement) et les activités d'autres organisations régionales (p. ex. les unions des arts et métiers, les offices du tourisme). Au lieu de se compléter, les différentes organisations régionales se font mutuellement obstacle. Il faudrait donc coordonner suffisamment tôt les différentes stratégies régionales, notamment de développement, et établir comment

gérer les chevauchements et les conflits potentiels. De plus, il est judicieux que les conseils municipaux soient explicitement légitimés à s'engager au niveau régional :

« Notre programme de législature communal établit [entre autres] notre volonté de nous engager au plan régional. C'est important, car nous ne pouvons pas simplement être membre sans engagement actif. J'ai donc reçu expressément l'autorisation de mes collègues [du conseil municipal] pour m'engager activement. »

président de commune et vice-président de l'organisme de développement régional



Les organismes de développement régional sont investis d'attentes différentes. Est-il possible de trouver un chemin commun ? (Photo : Gero Nischik)

Sixièmement, des changements fréquents au sein du secrétariat, de même que dans les autres instances de l'association, par exemple à la suite d'élections communales, interrompent et ralentissent les processus de développement. À l'inverse, l'arrivée de nouvelles personnes peut ouvrir la voie à des changements parce qu'elles apportent un nouvel élan. Certains changements, dans les conseils municipaux ou dans les organisations économiques, sont naturels et inévitables. Il n'empêche que les conditions de travail dans les secrétariats pourraient être améliorées si leurs compétences décisionnelles étaient suffisantes et leurs tâches clairement définies. Pour que les secrétariats disposent d'un appui politique suffisant et ainsi de la capacité de s'imposer, il est aussi important qu'ils puissent compter sur le soutien ferme et public du comité. Et finalement, des partenaires externes (pairs, mentors, coaches) peuvent épauler les secrétariats face à des décisions importantes ou des procédures difficiles :

« Les responsables [du développement régional] sont très seuls dans leur travail. Ils doivent toujours fonctionner, être justes face à toutes les parties prenantes, et ne peuvent compter que sur eux-mêmes quand il manque un président fort, vraiment présent qui travaille à leurs côtés [...]. Dans ces cas-là, ça fait du bien d'avoir un interlocuteur externe. »

conseiller

Recommandations pratiques

Le tableau suivant, basé sur les conclusions des six organismes de développement régional, résume les problèmes se posant lors de la mise en œuvre de stratégie de développement et montre les possibilités pour les résoudre.

Formes de soutien direct		Problèmes dans la mise en œuvre de stratégies de développement régional et recommandations concrètes
1. Apport d'idées, de créativité et capacité d'innover	Problème	La complexité des critères de promotion est excessive pour les promoteurs potentiels d'un projet, elle bride la créativité et l'innovation.
	Recommandation	Doter les secrétariats de capacités et compétences suffisantes pour accompagner, soutenir et mettre en réseau dès le début les partenaires potentiels du projet.
2. Capacité de saisir des opportunités	Problème	Les stratégies de développement régional passent à côté des besoins de l'économie privée et de la société; les secrétariats assument eux-mêmes la prise en charge du projet.
	Recommandation	Tenir compte suffisamment tôt des besoins de l'économie privée et de la société; veiller à obtenir des engagements fermes de la part des promoteurs et partenaires potentiels du projet.
3. Investissement de ressources propres, telles que savoir, temps et moyens financiers	Problème	Les ressources sont allouées essentiellement à la phase de développement des stratégies régionales de développement, sans tenir compte suffisamment de la phase de réalisation. Les secrétariats ont une marge de manœuvre restreinte pour la réalisation des stratégies de développement régional.
	Recommandation	Etablir suffisamment tôt d'où pourraient provenir les ressources pour la mise en œuvre des stratégies de développement régional. Octroyer aux secrétariats, outre les ressources humaines et financières, les compétences décisionnelles nécessaires pour réaliser les stratégies de développement régional.
Formes de soutien indirect		Problèmes dans la mise en œuvre de stratégies de développement régional et recommandations concrètes
4. Activation de réseaux	Problème	Le mandat des différentes instances associatives n'est pas clair si bien que les membres ne se sentent pas suffisamment motivés à participer activement ou à activer leur réseau.
	Recommandation	Clarifier le mandat des différentes instances associatives. Distribuer les tâches aux membres et vérifier quelles sont les possibilités de mettre à profit les réseaux.
5. Coordination entre les différents niveaux politiques, les secteurs économiques et les domaines sociaux	Problème	Il manque une coordination entre les objectifs et les procédures des différentes organisations régionales.
	Recommandation	Vérifier suffisamment tôt comment coordonner les différentes stratégies. Donner la légitimité aux conseils municipaux pour s'engager au plan régional.
6. Capacité de mener sur la durée des négociations complexes, par exemple avec de possibles partenaires de projet	Problème	Les changements au sein des secrétariats et des autres instances associatives risquent de ralentir les négociations et les processus décisionnels.
	Recommandation	Optimiser les conditions d'engagement du personnel des secrétariats et formuler un cahier des charges; faire en sorte que le comité soutienne le secrétariat; prévoir des interlocuteurs (coachs) qui soutiennent les secrétariats face à des décisions importantes ou des procédures difficiles.

Messages clés

La coordination des processus de développement régional est un aspect décisif afin que les régions soient durablement renforcées pour répondre aux défis à venir. En guise de conclusion, nous pouvons formuler trois messages clés, deux pour la pratique, un pour la science :

- **Répartir clairement les tâches et les associer aux compétences nécessaires:** Les secrétariats ont besoin d'un mandat clair des membres, d'une marge de manœuvre adaptée et de ressources suffisantes pour réaliser de manière autonome les stratégies de développement régional. De même, les tâches des membres des différentes instances associatives (comité, groupe de travail, comité consultatif) doivent être formulées dès le départ de manière précise et être non seulement connues, mais également reconnues par les acteurs concernés. Il faut en d'autres termes en assurer la légitimité.
- **Intégrer la phase de réalisation au travail d'élaboration de stratégies de développement régional:** Il faut discuter suffisamment tôt avec les acteurs impliqués, et si possible de manière concrète, la manière dont les projets de développement pourraient être mis en œuvre. Il est essentiel de tenter d'obtenir des partenaires et promoteurs potentiels de projet un engagement

ferme, et de clarifier la question du financement et de la réalisation future des projets. Enfin, il importe de coordonner les stratégies de développement régional avec d'autres stratégies et programmes de promotion qui visent le développement régional (p. ex. stratégies liées au tourisme, stratégies économiques des unions des arts et métiers ou des communes etc.). Il faut autrement dit assurer la cohérence.

- **Etudier plus à fond la manière d'apporter plus de cohérence au développement régional:** Pour améliorer la cohérence entre les différents programmes de la Confédération visant à favoriser le développement régional, notamment les projets de développement régional de l'Office fédéral de l'agriculture ou les «projets-modèles pour un développement territorial» de l'Office fédéral du développement territorial, il faut acquérir une meilleure compréhension de la manière dont voient le jour les différentes formes de gouvernance régionale, à la faveur de différentes approches du développement. En outre, les projets de recherche qui comparent le développement territorial en Suisse et en Europe peuvent permettre de mieux comprendre comment parvenir à une meilleure coordination des processus de développement régional.

Factsheet basée sur la thèse de doctorat sur la gouvernance du développement régional rédigée par Yasmine Willi sous la direction de Marco Pütz, Dr oec. publ. de l'Institut fédéral de recherches WSL (2014–2018). La thèse de doctorat a été financée par le fonds national suisse de la recherche scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

OFEV (2014) Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale. Communication de l'OFEV, autorité d'exécution, aux requérants. Ed Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne.

Crevoisier O, Jeannerat H, Scherer R, Zumbusch K (2011) Nouvelle Politique Régionale et initiative de l'économie privée. Ed Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne.

Inderbitzin J, Hauser C (2016) Regionalentwicklung – Management auf einer Zwischenebene. In: A Bergmann, D Giauque, D Kettiger, A Lienhard, E Nagel, A Ritz, and R Steiner, Public Management, Weka Verlag AG, Zurich, pp 915–943.

Jordan A (2008) The Governance of Sustainable Development: Taking Stock and Looking Forwards. Environment and Planning C: Government and Policy 26(1) 17–33.

Kingdon J (2011) Agendas, Alternatives and Public Policies. Longman, Boston (2nd edition).

Meadowcroft J (2007) Who is in Charge here? Governance for Sustainable Development in a Complex World. Journal of Environmental Policy and Planning 9(3–4) 299–314.

OCDE (2006) Le nouveau paradigme rural: politique et gouvernance. Editions OCDE, Paris. www.oecd.org/fr/cfe/politique-regionale/lenouveauparadigmeruralpolitiquesetgouvernance.htm

OCDE (2016) Perspectives régionales de l'OCDE 2016: des régions productives pour des sociétés inclusives. Editions OCDE, Paris.

Pütz M, Gubler L, Willi Y (2017) New governance of protected areas: regional nature parks in Switzerland. *eco.mont* 9 75–84.

SECO (2017) La nouvelle politique régionale de la Confédération. Ed Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne.

Willi Y, Pütz M, Müller M (2018) Towards a versatile and multidimensional framework to analyse regional governance. Environment and Planning C: Politics and Space 36(5) 775–795, <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2399654418760859>

IMPRESSUM

AUTEURS: Yasmine Willi et Marco Pütz, Institut fédéral de recherche WSL

COORDINATION: Astrid Wallner, Recherche sur les Parcs Suisses

RELECTURE: Dominique Weissen, Landschaftspark Binnental; Dieter Müller, Parc Ela; Hugues Jeannerat, Université de Neuchâtel

LAYOUT: Sonja Bürgi et Martin Kohli, Recherche sur les Parcs Suisses

EDITEUR ET CONTACT

Académies suisses des sciences
Recherche sur les Parcs Suisses
Laupenstrasse 7 | Case postale | 3001 Berne
www.parkforschung.ch

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE: Page de titre : Switzerland Tourism – OFEV. Roland Gerth

CITATION:

Willi Y. & Pütz M. (2018). Gouvernance du développement régional: comment les régions peuvent-elles valoriser leur potentiel? Swiss Academies Factsheets 13 (3).

Un projet de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

sc | nat

Télécharger factsheet PDF:

www.akademien-schweiz.ch/factsheets

ISSN (print): 2297-1602

ISSN (online): 2297-1610

DOI: 10.5281/ZENODO.1308822

ODDs: Les objectifs internationaux de développement durable de l'ONU

Avec cette publication les Académies suisses des sciences apportent une contribution à l'

ODD 17: «Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser»

> <https://sustainabledevelopment.un.org>

> <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>